

Résumé de l'analyse VOX de septembre 2022: Complément d'enquête et analyse sur les votations populaires du dimanche 25 septembre 2022

La votation du 25 septembre 2022 a incité les hommes et les femmes à voter. D'une manière générale, la révision de l'AVS a clairement été considérée comme le projet le plus important. Si les hommes ont clairement adopté la réforme de l'AVS, les femmes, elles, l'ont clairement refusée. De toutes les analyses disponibles postérieures aux votations en Suisse, celle du 25 septembre fait ressortir le plus grande différence entre les sexes. Pour le camp du Oui, les arguments capitaux étaient que la stabilisation de l'AVS est urgente et nécessaire, et que les coûts ne doivent pas être légués à la génération suivante. Pour le camp du Non, il importait surtout que la réforme de l'AVS ne se fasse pas aux frais des femmes et, pour ce camp toujours, les suppléments de coûts ne peuvent pas être assumés par les personnes à faibles revenus et par la classe moyenne dans la phase d'inflation actuelle. Finalement, c'est une majorité sur le fil de l'électorat qui a approuvé la réforme de l'AVS. Il se dessine en outre une tendance dans laquelle les usagers des médias en ligne votent plus souvent de façon critique envers les autorités – ce qui a aussi été le cas pour la réforme de l'AVS. Les deux autres projets ont en revanche été refusés: L'initiative d'opposition à l'élevage intensif a voulu instaurer une loi plus sévère sur la protection animale; la Suisse cependant possède, pour la majorité de l'électorat, une loi de protection animale suffisamment stricte et cette majorité ne veut pas risquer, sur fond de l'inflation actuelle, que les prix de la viande continuent de croître. La réforme de l'impôt anticipé a également été refusée. Le référendum a réussi bien que de nombreux électeurs et électrices ne lui aient guère ajouté d'importance. La cohésion de la gauche et les craintes concrètes, formulées à l'encontre de l'économie, qu'apparaissent des déficits fiscaux à la charge des citoyens ordinaires ont codécidé du Non. Une nouvelle fois s'est manifestée une relativement grande différence de comportement de vote entre les hommes et les femmes. Cette fois-ci, les femmes se sont imposées sur les hommes avec un Non majoritaire, ce que prouvent les résultats de l'enquête auprès de 3'112 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de septembre 2022. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

[La loi actuelle de la Suisse sur la protection animale protège suffisamment les animaux de ferme](#)

Initiative contre l'élevage intensif

L'initiative contre l'élevage intensif exige de durcir la loi sur la protection animale, entre autre pour introduire un hébergement et un traitement respectueux des animaux de ferme, ainsi que de petites tailles de groupe. Ses adversaires argumentent qu'en Suisse les animaux de ferme sont déjà très bien protégés. L'initiative a été rejetée par environ 63 % de l'électorat suisse. Un Non clair est venu du centre droit. Les personnes du centre droit font confiance aux agriculteurs et souhaitent par principe que l'Etat intervienne moins sur le marché. Il est clair pour elles que la loi actuelle sur la protection animale est suffisante et que l'application de l'initiative entraînerait une hausse des prix. En revanche, les votants-es en faveur du OUI à l'initiative se situent à gauche et dans l'écologie, ils font plus confiance aux organisations de protection animale qu'aux agriculteurs. Pour ces personnes, il était décisif que le bien-être animal soit mieux protégé, que la

consommation de viande continue d'évoluer et qu'ainsi les aspects écologiques puissent arriver au premier plan. Pour les personnes qui ont voté Oui et Non, le point central était de dire si maintenant la loi suisse sur la protection animale est suffisamment sévère, et sur ce point l'électorat a clairement répondu que Oui.

Malgré le Non des femmes, l'âge de la retraite des femmes va s'accroître et la réforme de l'AVS aura lieu

Financement additionnel de l'AVS par une augmentation de la TVA et modification de la loi fédérale sur l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS 21).

La réforme de l'AVS se compose de deux projets réciproquement liés: l'augmentation de la TVA et les adaptations des prestations de l'AVS. Si l'un des deux projets avait échoué, c'est l'ensemble de la réforme qui aurait fait de même. L'augmentation de la TVA contribue à sécuriser financièrement l'AVS. La modification de l'AVS concerne le passage de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Les adversaires du projet s'opposent à l'augmentation de la TVA parce qu'ils voulaient aussi verser une part des gains de la Banque nationale à l'AVS, et ils sont contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes car elle a lieu unilatéralement aux frais des femmes. L'électorat a adopté les deux projets (parts respectives de Oui 55 % et 51 %).

Ces deux projets révèlent la présence de deux fossés: Le sexe et la sympathie pour un parti. Les hommes ont été respectivement 66 % et 64 % à dire Oui à l'augmentation de la TVA et à la révision de l'AVS; les femmes par contre ont clairement dit Non aux deux projets (parts respectives de Oui 45 % et 38 %). Jamais auparavant une analyse VOX n'avait fait ressortir de différence aussi forte entre les sexes. En outre, les femmes se sont résolues plus tard à une décision: 13 % d'entre elles ont voté «au dernier moment» relativement à l'augmentation de la TVA, contre en moyenne 7 % d'hommes qui se sont décidés complètement à la fin. Pour la grande majorité des hommes, il n'y a pas de raison que les femmes partent à la retraite plus tôt que les hommes. Les femmes inversement réclament à travail égal un salaire égal avant que l'on discute de hausser l'âge de la retraite. L'autre fossé longe les sympathies pour des partis: Tandis que le PS et les Verts (ainsi que les Indépendants) votaient un Non net, les sympathisants-es de tous les autres partis ont été clairement pour.

Dans l'ensemble, les personnes qui se classent «à gauche» n'ont été qu'une majorité de justesse à voter Non (part de Oui 49 %) à l'augmentation de la TVA (mais pas au projet AVS), alors que les personnes «complètement à gauche» ont dit clairement Non. En d'autres termes, l'augmentation de la TVA a bénéficié d'une nette majorité de Oui dans un vaste pan de l'électorat situé entre le Centre et complètement à droite. Cela n'a pas été le cas avec la révision de l'AVS.

Pour le camp du Oui, il est clair que la stabilisation de l'AVS est urgente et nécessaire – et que la solution proposée est équitable. Pour le camp du Non, la réforme de l'AVS se fait aux frais des personnes à faibles revenus, de la classe moyenne – et des femmes. Les femmes sont sanctionnées à double titre vu qu'aujourd'hui déjà elles perçoivent un tiers de moins de retraite que les hommes. De surcroît, l'inflation actuelle est suffisamment

génératrice de coûts pour les groupes de personnes affectées. Cela n'a cependant pas empêché les arguments Pour de s'imposer, en partie aussi pour des raisons de solidarité. Car il est injuste de saper financièrement l'AVS aux frais de la génération suivante mais, surtout, la réforme de l'AVS est urgente aussi parce que les gens deviennent plus vieux et perçoivent plus longtemps des contributions de l'AVS.

Dans l'ensemble, l'électorat a dit Oui de justesse à la stabilisation financière de l'AVS. L'augmentation de la TVA a été au passage adoptée par une vaste majorité. La modification de l'AVS s'est heurtée par contre à une forte résistance du côté des (jeunes) femmes qui à l'avenir vont insister d'autant sur l'équité entre les sexes – et en particulier sur l'égalité des salaires – vu qu'avec l'augmentation de l'âge de leur départ à la retraite les femmes contribuent nettement à stabiliser l'AVS.

La gauche unie et les femmes font échouer l'impôt anticipé **Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé**

Avec la suspension de l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations émises en Suisse, l'intention était de faire qu'une partie des transactions obligataires se déroulent en Suisse. Le PS, les syndicats et les Verts ont emprunté la voie référendaire pour empêcher cette suspension, en signalant le risque de criminalité fiscale de la part des entreprises. Les votants-es ont refusé le projet à une majorité de 52 %. Le résultat a été plus juste que pour la suppression du droit de timbre le 13 février 2022, mais il s'est agi du deuxième référendum réussi de la Gauche contre un projet fiscal une même année, et dans l'ensemble du cinquième référendum réussi de la Gauche au cours de cette législature. La discussion s'est déroulée un peu à l'ombre des autres projets: De toutes les votations effectuées le 25 septembre 2022, c'est à ce projet qu'à été attribuée la plus faible note d'importance individuelle. La cohésion de la gauche a été déterminante pour la réussite. Ainsi à peine 7 % des sympathisants-es des Verts et 22 % des sympathisants-es du PS ont voté en faveur du projet. Les personnes se positionnant elles-mêmes au centre ou au centre droit ont majoritairement approuvé le projet. Un autre aspect décisif du Non a été la confiance envers les syndicats et une méfiance envers les groupes. À l'inverse de la loi sur l'AVS, ce sont les femmes qui se sont imposées quant à l'impôt anticipé. Elles ont approuvé la loi seulement à 40 % tandis que les hommes approuvaient le projet à 56 %. Les motifs indiqués ouvertement par le camp du Oui sont restés plutôt vagues, dans le sens du site économique, et l'argument concret de l'emploi n'a pratiquement pas été mentionné activement. En revanche, le camp du Non s'est chargé de critiquer concrètement le Comité du référendum. Beaucoup de gens ont perçu comme injustes les facilités fiscales offertes aux entreprises et ont craint qu'en contrepartie les citoyens ordinaires ne soient mis plus fortement à contribution.

Très forte mobilisation au cours de l'année de votations 2022

La participation

La participation du 29 septembre 2022 se situe, avec 52 % environ, nettement au-dessus de celles de mai 2022 (40 % de participation aux votations) et de février 2022 (44 % de participation aux votations). La valeur moyenne des participations aux votations se situe donc à environ 45 %. En revanche, l'importance personnelle des projets en septembre est moyenne dans l'ensemble: Si les notes d'importance de respectivement 6.0 (sur 10) pour l'impôt anticipé et de 6.7 pour l'initiative contre l'élevage intensif étaient relativement basses, les notes d'importance de l'augmentation de la TVA (7.4 en moyenne) et de la révision de l'AVS (8.1) étaient relativement hautes, mais pas autant toutefois que la note d'importance 8.8 donnée à la votation sur le COVID-19 en novembre 2021.

Les projets mis aux votations

Lors de la votation du 25 septembre 2022, l'électorat suisse avait à se prononcer sur quatre projets. L'initiative contre l'élevage intensif et l'impôt anticipé ont été rejetés, l'augmentation de la TVA et la révision de l'AVS ont été acceptées.

A propos de l'étude

Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, le gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionné-e-s de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, le gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences du gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone auprès chaque fois de 1'500 titulaires du droit de vote. Au plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civi, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participant-e-s aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](https://www.swissvotes.ch). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](https://www.swissvotes.ch). Les anciens rapports VOX le sont déjà.

Qui finance les études VOX?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur [vox.gfsbern.ch](https://www.vox.gfsbern.ch)

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins publicitaires, de vente ou de passation de commande, qu'elles soient manifestes ou cachées.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

 **SWISS INSIGHTS**
Institute Member

 **gfs.bern**
Menschen. Meinungen. Märkte.